

Parc amazonien de Guyane
Etablissement public du Parc national



Bureau du Conseil d'administration
Séance du 16 novembre 2021

Délibération n°2021- 328

Renouvellement du Comité de Vie Locale

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-15-4, R. 331-23 et R. 331-33 ;
- Vu** le décret n°2007-266 du 27 février 2007 créant le parc national dénommé « Parc amazonien de Guyane », notamment son article 29 ;
- Vu** la délibération n°2009-66 prise en séance du 30 octobre 2009 approuvant le règlement intérieur du comité de vie locale ;
- Vu** la délibération n°2010-89 prise en séance du 29 octobre 2010 et n°2014-179 prise en séance du 26 juin 2014 approuvant les modifications apportées au règlement intérieur du comité de vie locale ;
- Vu** les délibérations n°2010-90 du 29 octobre 2010 et n° 2011-99 du 27 janvier 2011 portant approbation des membres du comité de vie locale (première instance) et n°2016-224 portant approbation des membres (deuxième instance) ;
- Vu** la délibération n°2020-299 approuvant la mise en place d'un comité de vie locale transitoire ;
- Vu** les conclusions de l'étude menée par le CNRS « La gouvernance du PAG et les populations locales : Analyse du fonctionnement du comité de vie locale en vue de son amélioration, recommandations, expérimentations » ;
- Vu** le bilan effectué sur le fonctionnement et la représentation par le bureau du CVL en 2020 et par les membres du comité de vie locale en séance plénière les 19 et 20 février 2021 et leurs préconisations ;
- Vu** le point d'information effectué en réunion de bureau du conseil d'administration le 22 septembre 2021 et les avis transmis par les membres du bureau ;
- Vu** la proposition de méthode de renouvellement présentée par les équipes du PAG;
- Vu** l'importance donnée par le Parc amazonien de Guyane à la consultation des communautés d'habitants et des chefs coutumiers ;

Le bureau du Conseil d'administration, après en avoir discuté en séance, décide :

Article 1 :

Article 2 :

D'approuver la méthode proposée pour l'identification des membres du collège des usagers, organismes, associations et personnalités, consistant à consulter plusieurs cercles de personnes ressources pour identifier des personnes engagées sur les territoires ;

Article 3 :

De valider le principe d'une modification du règlement intérieur sur la durée du mandat et sur les modalités de désignation des membres et les catégories du collège des usagers, organismes, associations et personnalités (Les catégories de ce collège étant déterminées à la lumière des domaines d'action ou de compétence des personnes engagées et volontaires identifiées) ;

Article 4 :

De donner pouvoir au bureau du CA pour délibérer sur le nouveau règlement intérieur, valider la liste finale des représentants du collège des usagers, organismes, associations et personnalités et la composition finale du comité de vie locale à partir des propositions faites par les personnes ressources et des consultations complémentaires sur les bassins de vie;

Article 5 :

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc amazonien de Guyane.

Article 6 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Président du Conseil d'administration,



Jules DEIE

Le Directeur,



Pascal VARDON

Le Commissaire du Gouvernement,
Le Préfet de Guyane,

Pour le préfet
le Secrétaire Général des Services de l'État

Thierry QUEFFELEC
Mathieu GATINEAU

Parc amazonien de Guyane
Etablissement public du Parc national



Bureau du Conseil d'administration

Séance du 24 juin 2016

Proposition de composition du Comité de Vie Locale
du Parc amazonien de Guyane

Collège des représentants des habitants

Membres titulaires	BASSIN	COMMUNE	SECTEUR	
Le représentant des habitants de la Camopi, secteur de l'Oyapock	Oyapock	Camopi	Camopi Fleuve	M. Michel CHAUMIER
Le représentant des habitants de Camopi bourg, secteur de l'Oyapock	Oyapock	Camopi	Camopi Bourg	M. Martial MATA
Le représentant des habitants de Saint-Soi, secteur de l'Oyapock	Oyapock	Camopi	Saint Soi	Mme. Sandra SUITMAN
Le représentant des habitants de Trois-sauts, secteur de l'Oyapock	Oyapock	Camopi	3 Sauts	M. Jean-Marc ZIDOC
Le représentant des habitants de Kayodé/Elahé, secteur du Maroni	Maroni	Maripasoula	Elahé / Kayodé	M. Denkel ILIPI
Le représentant des habitants de Twenke/Taluen, secteur du Maroni	Maroni	Maripasoula	Twenke/Taluen	M. Akama OPOYA
Le représentant des habitants d'Antecume Pata / Pidima, secteur du Maroni	Maroni	Maripasoula	Antecume pata Pidima	Mme. Waïtu KULIYAMAN
Le représentant des habitants du Bourg de Maripasoula, secteur du Maroni	Maroni	Maripasoula	Maripasoula	M. Samagnan DJO
Le représentant des habitants du Bourg de Papaïchton, secteur de Papaïchton	Maroni	Papaïchton	Papaïchton	M. Mirtho COUMAMBO
Le représentant des habitants de Loka et ses écarts, secteur du Maroni	Maroni	Papaïchton	Loka	M. Théu BALLA
Le représentant des habitants du Bourg de Saül, secteur Centre	Centre	Saül	Saül	Mme. Euridice SAMUEL
Membres suppléants				
Le représentant des habitants de la Camopi, secteur de l'Oyapock	Oyapock	Camopi	Camopi	M. Eric PETIT-PIED
Le représentant des habitants de Camopi bourg, secteur de l'Oyapock	Oyapock	Camopi	Camopi	M. Eugène JEAN BAPTISTE
Le représentant des habitants de Saint-Soi, secteur de l'Oyapock	Oyapock	Camopi	Saint Soi	M. Daniel PANAPUY
Le représentant des habitants de Trois-sauts, secteur de l'Oyapock	Oyapock	Camopi	3 Sauts	M. Marius ZIDOC
Le représentant des habitants de Kayodé/Elahé, secteur du Maroni	Maroni	Maripasoula	Elahé / Kayodé	
Le représentant des habitants de Twenke/Taluen, secteur du Maroni	Maroni	Maripasoula	Twenke/Taluen	Mme. Veronique MALICOUMANE
Le représentant des habitants d'Antecume Pata / Pidima, secteur du Maroni	Maroni	Maripasoula	Pidima Antecume pata	M. Kalapisale YALUKALE
Le représentant des habitants du Bourg de Maripasoula, secteur du Maroni	Maroni	Maripasoula	Maripasoula	M. Denes BANDAT
Le représentant des habitants du Bourg de Papaïchton, secteur de Papaïchton	Maroni	Papaïchton	Papaïchton	
Le représentant des habitants de Loka et ses écarts, secteur du Maroni	Maroni	Papaïchton	Loka	
Le représentant des habitants du Bourg de Saül, secteur Centre	Centre	Saül	Saül	Mme. Cécile CHARLES

Parc amazonien de Guyane
Etablissement public du Parc national



Bureau du Conseil d'administration

Séance du 24 juin 2016

Proposition de composition du Comité de Vie Locale
du Parc amazonien de Guyane

Collège des usagers, organismes, associations et personnalités

Membres titulaires

BASSIN COMMUNE SECTEUR

Le Président du conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinengue				M. Jocelyn THERESE
Le représentant du personnel de santé des communes du Parc amazonien de Guyane	Oyapock	Camopi	Camopi	M. Paul BROUSSE
Le représentant des enseignants des communes du Parc amazonien de Guyane	Oyapock	Camopi	Camopi	Mme. Florane FRANCOIS
Un artisan du Parc amazonien de Guyane	Oyapock	Camopi	Camopi	M. Renaud SAKEU
Le représentant des commerçants du Parc amazonien de Guyane	Maroni	Maripasoula	Maripasoula	M. Eric TANI
Le représentant des agriculteurs du Parc amazonien de Guyane, Maripasoula	Maroni	Maripasoula	Maripasoula	M. Etienne JOACHIM
Le représentant des usagers du Parc amazonien de Guyane (chasseurs)	Maroni	Papaïchton	Papaïchton	M. Demoï DJANI
Le représentant des opérateurs touristiques du Parc amazonien de Guyane	Centre	Saül	Saül	M. Justin RAYMOND
Le représentant de la Gendarmerie de Guyane				M. Chef d'escadron Serges VIVES
Le représentant des autres services publics présents sur le territoire du Parc (EDF)				M. Olivier FESQUET

Membres suppléants

Le représentant du personnel de santé des communes du Parc amazonien de Guyane				
Le représentant des usagers du Parc amazonien de Guyane (chasseurs)	Oyapock	Camopi	3 Sauts	M. Pascal YAWALOU
Le représentant des opérateurs touristiques du Parc amazonien de Guyane	Maroni	Maripasoula	Maripasoula	Mme. Colline N'GUYEN
Un artisan du Parc amazonien de Guyane	Maroni	Papaïchton	Papaïchton	M. Carlos ADAOUDE
Le représentant des commerçants du Parc amazonien de Guyane	Maroni	Maripasoula	Papaïchton	M. Pascal ABLANC
Le représentant des agriculteurs du Parc amazonien de Guyane	Centre	Saül	Saül	Melle Cindy ALLINCKX
Le représentant des enseignants des communes du Parc amazonien de Guyane				M. Paul BEAUSOLEIL
Le représentant de la Gendarmerie de Guyane				M. Capitaine Patrick SCHEVENEMONT
Le représentant des autres services publics présents sur le territoire du Parc (La Poste)				M. Yann BRIOIS